



PROGRAMME

MARCHÉ PUBLIC PORTANT SUR LA COMMANDE D'UNE OU PLUSIEURS REALISATIONS ARTISTIQUES A CREER

APPEL A CANDIDATURES

COMMANDE D'UNE ŒUVRE D'ART AU TITRE DE L'OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES DITE « 1% ARTISTIQUE »

CONSTRUCTION DU BATIMENT DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES A TARBES

Département des Hautes-Pyrénées

6 rue Gaston Manent

CS 71324

65013 TARBES CEDEX 9

Tél : 0562567249

1. NATURE DE L'ŒUVRE

L'œuvre pourra être de toute nature propre aux arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, photographie, etc.) et avoir éventuellement une valeur d'usage. Les caractéristiques propres au bâtiment concerné excluent a priori les œuvres fondées sur le son ou la lumière.

Une intervention sur les surfaces verticales (façades nord du bâtiment à créer) et horizontales (sols extérieurs ou intérieurs) pourra être envisagée, même si leur finition est actuellement prévue dans le marché de maîtrise d'œuvre et dans le DCE.

L'œuvre pourra être constituée d'un seul artefact ou d'une suite d'éléments constituant un parcours. Il sera apprécié que la dimension de cheminement (extérieur/intérieur ; nord/sud – le bâtiment étant traversant – ; haut/bas) soit prise en compte.

L'œuvre devra toutefois avoir un caractère pérenne et être réalisée dans des matériaux non périssables ni obsolescents, n'impliquant pas un entretien coûteux, ni des frais de conservation particuliers ; le cas échéant, les coûts et les modalités d'entretien et de conservation devront être décrits et évalués dans la présentation du projet.

2. LOCALISATION

L'œuvre devra être insérée dans un espace public fréquenté, accessible à un large public où elle pourra être visible aisément, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

Elle ne pourra donc pas avoir une emprise exclusive dans l'espace professionnel du service.

Elle ne pourra pas non plus impliquer une gêne ou une limitation dans l'utilisation des locaux (l'accueil, par exemple, doit pouvoir demeurer très modulable).

Listes des locaux et espaces accessibles au public :

- Parvis extérieur Nord (sol : calepinage de sol, façade des extensions : murs Nord)
- RDC : accueil,
- R+3 : salle de lecture,
- Espaces de circulation du public (escalier intérieur installé dans le puits de jour séparant au sud le bâtiment existant du bâtiment à créer).

3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Dans la mesure du possible l'œuvre pourra s'inspirer :

- de l'activité du service (voir www.archivesenligne65.fr) ;
- de l'histoire du bâtiment, ancienne école normale de filles ;
- de l'identité du territoire départemental ;
- des matériaux, naturels (bois, ardoise, marbre, etc.) ou fabriqués (céramique, etc.), caractéristiques du territoire ;
- des caractéristiques propres à l'histoire du territoire : thermalisme, hydraulique d'irrigation, de drainage comme de production d'électricité, nature, industrie (en particulier aéronautique), montagne, sports, art baroque, etc.

Il convient en effet de noter :

- que le bâtiment accueillera les Archives départementales qui sont le conservatoire de la mémoire, en particulier écrite, des Hautes-Pyrénées. Toutefois, elles ne sont pas seulement un lieu de stockage d'écrits mais également le réceptacle des traces de la vie de tous les habitants du département, des plus humbles aux plus notables ; en plus d'un lieu de

conservation, elles sont aussi le lieu où les publics peuvent avoir accès à ces sources tant pour écrire l'Histoire, reconstituer leur histoire que pour trouver les preuves et droits dont ils ont besoin. Une attention particulière a été portée dans le projet architectural à la transparence : visibilité du fonctionnement de l'atelier de reliure et restauration depuis la rue Eugène Ténot, aperçu depuis la circulation nord/sud des espaces de travail (coursives de circulation internes).

- Le bâtiment réhabilité a été de 1883 à 1965 le lieu de formation des institutrices des Hautes-Pyrénées et du Gers ; il constituait avec la maison d'arrêt et le Carmel un des trois édifices ou une des trois institutions de la rue Eugène Ténot, surnommée la « rue des trois prisons ». Il fut donc le lieu – à l'époque entouré de hauts murs – de formation, mais aussi de contraintes, de celles qui contribuèrent à instruire les enfants du territoire pour en faire, projet ambitieux de la 3^e République, des citoyens éduqués et conscients...
- Ce bâtiment s'insère dans une trame urbaine propre à la ville de Tarbes, initialement ville-rue construite autour d'un axe est/ouest ; la construction dans les années 1880 au nord de la ville historique s'insère dans l'extension urbaine vers le nord comme vers le sud et si la façade d'honneur se trouve au nord, c'est que l'actuelle rue Georges Magnoac a pris la place d'un canal couvert au début des années 1970, comme nombre de rues de Tarbes.
- Le département est riche d'une diversité de paysages depuis les sommets pyrénéens jusqu'aux coteaux gascons en passant par les vallées des gaves, de l'Adour et des Nestes. Riche en matières premières, il a bénéficié du développement de l'hydroélectricité pour l'implantation d'une importante industrie de transformation mais également d'armement (Arsenal) et de matériels de transport (ferroviaire, aéronautique, moteurs). Il offre un terrain particulièrement propice à l'exercice de nombreux sports : d'hiver, de randonnée, cyclisme (c'est le seul département français traversé par toutes les éditions du Tour de France depuis sa création), équitation (département de création de la race anglo-arabe), etc.